



LES DROITS HUMAINS EN EUROPE

UN TOURNANT DÉCISIF POUR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le système de protection des droits humains en Europe fait l'objet d'un réexamen. Les États étudient actuellement la situation de la Cour européenne des droits de l'homme. Lors d'une conférence en février 2010, ils vont prendre des décisions qui pourraient aboutir à des réformes attendues afin de réduire le nombre d'affaires en attente auprès de la Cour. À l'inverse, ces décisions pourraient affaiblir un organe qui permet depuis 50 ans aux victimes de violations des droits humains en Europe d'obtenir réparation.

Les populations vivant en Europe (en tant que requérants potentiels auprès de la Cour) ont intérêt au moins autant que les États à ce que l'efficacité de la Cour soit garantie sur le long terme. Les États devraient donc informer le public sur les débats qui se tiennent à ce sujet et consulter la société civile à la veille de cette Conférence et tout au long du processus de réforme qui va en découler.

En Europe, 47 États ont accepté d'être liés par la Convention européenne des droits de l'homme. La surveillance du respect par les États des droits de quelques 800 millions de personnes, qui sont consacrés par cette Convention, incombe principalement à la Cour européenne des droits de l'homme, basée à Strasbourg. La Cour prend des décisions contraignantes sur les cas où des individus estiment que leurs droits, consacrés par la Convention, ont été violés et que l'État ne leur a pas assuré de réparation. L'exécution des arrêts de la Cour est surveillée par le Comité des ministres qui représente les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

CE QUE NOUS VOULONS

L'amélioration du respect des droits humains par les 47 États membres du Conseil de l'Europe doit rester la priorité – dans plus de 80 p. cent de ses arrêts, la Cour a conclu que la Convention européenne des droits de l'homme avait été violée. Si les États respectaient les obligations clairement établies leur incombant en vertu de cette Convention, le nombre de requêtes adressées à la Cour diminuerait sensiblement.

La Cour est confrontée à des difficultés du fait de ses ressources limitées face au nombre très important de requêtes individuelles qui lui sont adressées (près de 50 000 requêtes en 2008) auquel s'ajoutent les affaires déjà en attente (plus de 110 000).

La Cour européenne des droits de l'homme doit être une juridiction solide, accessible pour les individus estimant que leurs droits consacrés par la Convention ont été violés et qui n'ont pas eu accès à une voie de recours effective au niveau national. Cette Cour doit avoir la capacité de prendre dans un délai raisonnable une décision motivée quant à la recevabilité d'une requête ou rendre un arrêt étayé sur le fond de l'affaire. Les États doivent assurer à la Cour les ressources nécessaires pour un fonctionnement adéquat qui ne se fassent pas au détriment d'autres mécanismes de protection des droits humains du Conseil de l'Europe.

CE QUI DOIT CHANGER

Protection nationale des droits humains

Les États doivent prendre des mesures concertées afin de garantir un meilleur respect des droits humains et doivent assurer des voies de recours effectives au niveau national lorsque des droits ont été violés.

Une meilleure application de la Convention au niveau national entraînerait un plus grand respect des droits humains dans l'ensemble de l'Europe et réduirait la nécessité pour des individus de s'adresser à la Cour afin d'obtenir réparation. Il y aurait moins de requêtes si les États appliquaient les arrêts de la Cour en fournissant des voies de recours effectives et des réparations et s'ils prenaient des mesures pour que ces violations ne se

reproduisent plus. Par ailleurs, s'ils exécutaient non seulement les arrêts rendus à leur encontre mais également les normes élaborées dans toutes les décisions pertinentes prises à l'encontre d'autres États, cela permettrait de réduire le nombre de requêtes adressées à la Cour relatives à des questions à propos desquelles la Cour a déjà précisé la façon dont la Convention devait être appliquée (la moitié des arrêts rendus par la Cour depuis 50 ans concernent des cas « répétitifs »).

Réforme de la Cour

Toute réforme de la Cour européenne des droits de l'homme devrait garantir que :

- Le droit fondamental de pouvoir déposer une requête individuelle est préservé et qu'il n'est pas soumis à des limites supplémentaires;
- Un mécanisme efficace, équitable, uniforme, transparent et effectif de filtrage des requêtes est mis en place, de façon à écarter la très grande proportion (environ 90 p. cent) des requêtes qui ne sont pas recevables au regard des critères actuels;
- Les arrêts sont rendus dans un délai raisonnable, en particulier dans les affaires où il y a urgence, ou qui soulèvent des questions répétitives, et pour lesquelles la jurisprudence de la Cour est claire, ainsi que celles qui sont générées par des problèmes systémiques;
- La Cour bénéficie de ressources financières et humaines adéquates, sans que cela se fasse au détriment des budgets des autres mécanismes et organes des droits humains du Conseil de l'Europe;
- Des solutions aux problèmes auxquels la Cour est confrontée, en particulier les diverses causes justifiant la non recevabilité des requêtes, sont élaborées sur la base d'une analyse approfondie et d'une évaluation transparente aussi bien des racines des problèmes que des réformes récentes et futures.

Le Comité des ministres

Le rôle incombant au Comité des ministres de surveiller l'exécution par les États des arrêts de la Cour doit être renforcé, et non pas affaibli. Ses méthodes devraient être davantage perfectionnées et, le cas échéant, le Comité devrait faire usage de pression politique. Le Service de l'exécution des arrêts qui soutient le Comité dans ce rôle doit être renforcé de manière urgente.

Ce qu'il faut, c'est de la volonté politique. Il faut que les 47 États membres du Conseil de l'Europe aient la volonté politique de respecter la Convention européenne des droits de l'homme, de garantir des recours effectifs au niveau national pour les violations des droits garantis par la Convention, de mettre en œuvre et de garantir l'exécution des arrêts de la Cour et de fournir des ressources adéquates à la Cour européenne des droits de l'homme et au Service de l'exécution des arrêts. Nous prenons note de l'Opinion récente du Comité directeur pour les droits de l'homme du Comité des ministres, des analyses du Président de la Cour et des propositions récentes du Groupe des Sages et de Lord Woolf.

Nous soutenons des propositions visant à:

- Aider les éventuels requérants devant la Cour à être mieux informés sur les critères de recevabilité ;
- Garantir une meilleure mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme par les États, notamment en améliorant les recours au niveau national, ou en instaurant des recours effectifs quand il n'en existe pas ; en assurant la traduction et la diffusion de la jurisprudence de la Cour et en procédant à l'examen de la législation nationale pour en évaluer la conformité avec la Convention ; et en engageant aussi bien les Parlements nationaux que les institutions des droits humains à participer à cet effort ;
- Garantir un haut niveau d'expertise et d'indépendance des juges de la Cour, par le biais de procédures de sélection ouvertes, minutieuses et transparentes ;
- Prendre des mesures à court terme efficaces pour traiter les dossiers en attente auprès de la Cour ;
- Augmenter les ressources et améliorer les méthodes relatives à la surveillance par le Comité des ministres de l'exécution des arrêts.

Nous nous opposons aux propositions qui:

- Limiteraient l'accessibilité à la Cour, telles que le fait d'imposer des frais aux requérants, ou d'ajouter de nouveaux critères de recevabilité plus restrictifs. Le manque de ressources ne devrait jamais être un obstacle pour pouvoir adresser une requête à la Cour ;
- Laisseraient à la Cour toute discrétion pour sélectionner les requêtes recevables sur lesquelles elle rendra un arrêt ;
- Affaibliraient les pouvoirs du Comité des ministres et du Service de l'exécution des arrêts en matière de surveillance de la mise en œuvre des arrêts de la Cour.

Il est nécessaire de réfléchir davantage aux préoccupations que soulèvent les propositions visant à:

- Permettre aux tribunaux nationaux de demander des avis consultatifs à la Cour européenne des droits de l'homme ;
- Simplifier les procédures d'amendement des clauses de la Convention relatives aux règles de fonctionnement et de procédure de la Cour.

List of signatories to Joint NGO Appeal (as of 16 February 2010)
Liste des signataires de l'Appel des ONG (en date du 16 février 2010)

Human rights in Europe: Decision time on the European Court of Human Rights, 11 December 2009, AI Index: IOR 61/009/2009, <http://www.amnesty.org/en/library/info/IOR61/009/2009/en>.

Les droits humains en Europe: un tournant décisif pour la Cour européenne des droits de l'homme, 11 décembre 2009, Index AI: IOR 61/009/2009, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/IOR61/009/2009/fr>.

Document issued by / Document publié par

Amnesty International, the AIRE Centre, the European Human Rights Advocacy Centre (EHRAC), Human Rights Watch, Interights, the International Commission of Jurists (ICJ), Justice, Liberty and REDRESS.

- | | |
|---|--|
| 1. ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Berne, Switzerland | 26. Centre Européen du Conseil International des Femmes / European Centre of the International Council of Women (CECIF/ECICW), Paris, France |
| 2. ACCEPT Association, Bucharest, Romania | 27. Chance for Children Foundation (CFCF), Budapest, Hungary |
| 3. Access Info Europe, Madrid, Spain | 28. Children's Rights Alliance for England (CRAE), London, United Kingdom |
| 4. Access to Information Programme, Sofia, Bulgaria | 29. Citizen's Watch, St. Petersburg, Russia |
| 5. ACEP - Associação Para a Cooperação Entre os Povos, Lisbon, Portugal | 30. Civil Rights Defenders (former Svenska Helsingforskommittén), Stockholm, Sweden |
| 6. Advokater utan Gränser, Stockholm, Sweden | 31. COC Netherlands, Amsterdam, Netherlands |
| 7. AG Globale Verantwortung, Vienna, Austria | 32. COJEP International, Strasbourg, France |
| 8. Aim for Human Rights, Utrecht, Netherlands | 33. Comité exécutif de la Conférence des commissions Justice et Paix d'Europe, Paris, France |
| 9. Albanian Helsinki Committee, Tirana, Albania | 34. Committee for Human Rights, Leskovac, South Serbia |
| 10. ArciLesbica Nazionale, Bologna, Italy | 35. Committee on the Administration of Justice Ltd (CAJ), Belfast, Northern Ireland, United Kingdom |
| 11. Art.1 – Dutch national association against discrimination (Art.1 - voorkomt en bestrijdt discriminatie), Rotterdam, Netherlands | 36. Domestic Abuse Intervention Centre Vienna (Wiener Interventionsstelle gegen Gewalt in der Familie), Austria |
| 12. Article 19: Global Campaign for Free Expression, London, United Kingdom | 37. East European Development Institute, Kyiv, Ukraine |
| 13. Associação Portuguesa de Apoio à Vítima / Portuguese Association for Victim Support (APAV), Lisbon, Portugal | 38. Eurasian Lawyers Association, Baku, Azerbaijan |
| 14. Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme, Brussels, Belgium | 39. Euro-Mediterranean Human Rights Network (EMHRN), Copenhagen, Denmark |
| 15. Association for the Defense of Human Rights in Romania-the Helsinki Committee (APADOR-CH), Bucharest, Romania | 40. European Criminal Bar Association, London, United Kingdom |
| 16. Association for the Prevention of Torture (APT), Geneva, Switzerland | 41. European Humanist Federation, Brussels, Belgium |
| 17. Avocats Européens Démocrates / European Democratic Lawyers (AED – EDL), France | 42. European Network Church on the Move / Réseau Européen Eglises et Libertés (EN/RE), Paris, France |
| 18. Bar Human Rights Committee of England and Wales (BHRC), London, United Kingdom | 43. European Prison Education Association (EPEA), Drammen, Norway |
| 19. British Irish Rights Watch, London, United Kingdom | 44. European Roma Rights Centre, Budapest, Hungary |
| 20. Bulgarian Helsinki Committee, Sofia, Bulgaria | 45. European Training and Research Centre for Human Rights and Democracy (ETC), Graz, Austria |
| 21. Caritas Europe, Brussels, Belgium | |
| 22. Çavaria, Belgium | |
| 23. CEJI - A Jewish Contribution to an Inclusive Europe, Brussels, Belgium | |
| 24. Center for Human Rights and Conflict Resolution, Skopje, Macedonia | |
| 25. Center for the Development of Democracy and Human Rights, Moscow, Russia | |

46. Fair Trials International, London, United Kingdom
47. Fédération Européenne des Centres de Recherche (FECRIS), Marseille, France
48. FIACAT - Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Paris, France
49. FIAN Norway (Food First Information and Action Network), Oslo, Norway
50. Finnish League for Human Rights, Helsinki, Finland
51. FIZ - Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration, Zürich, Switzerland
52. FLAC - Free Legal Advice Centres, Dublin, Ireland
53. Forum Menschenrechte, Berlin, Germany
54. Georgian Young Lawyers Association, Tbilisi, Georgia
55. Gesellschaft für bedrohte Völker – Schweiz / Society for threatened peoples - Switzerland, Bern, Switzerland
56. Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, London, United Kingdom
57. Greek Helsinki Monitor, Glyka Nera, Greece
58. Hellenic League for Human Rights, Athens, Greece
59. Helsinki Committee for Human Rights in Serbia, Belgrade, Serbia
60. Homosexuelle Initiative (HOSI) Wien – 1. Lesben- und Schwulenverband Österreichs, Austria
61. Human Rights Action / Akcija za ljudska prava, Podgorica, Montenegro
62. Human Rights Center of Azerbaijan, Baku, Azerbaijan
63. Human Rights Centre, Tbilisi, Georgia
64. Human Rights Foundation of Turkey (HRFT) / Türkiye İnsan Hakları Vakfı (TIHV), Ankara, Turkey
65. Human Rights Monitoring Institute, Vilnius, Lithuania
66. Humanitarian Law Center, Belgrade, Serbia
67. Hungarian Civil Liberties Union (HCLU), Budapest, Hungary
68. Hungarian Helsinki Committee, Budapest, Hungary
69. ILGA-Europe, Brussels, Belgium
70. Independent Journalists' Association of Serbia, Belgrade, Serbia
71. Iniciativa Inakost, Trnava, Slovakia
72. International Caucasus Foundation on Minority Issues (ICFMI), Baku, Azerbaijan
73. International Federation of Human Rights (FIDH), Paris, France
74. International Partnership for Human Rights (IPHR), Brussels, Belgium
75. International Protection Centre, Russia
76. International Rehabilitation Council for Torture Victims (IRCT), Copenhagen, Denmark
77. International Society of City and Regional Planners (ISOCARP), The Hague, Netherlands
78. Internationale Frauenliga für Frieden und Freiheit/ Deutsche Sektion (Women's Internationale League for Peace and Freedom / German Section), Berlin, Germany
79. Internationale Gesellschaft für Menschenrechte (IGFM), Frankfurt am Main, Germany
80. Interregional Association of Human Rights Organisations "AGORA", Russia
81. Interregional NGO "Committee Against Torture", Nizhny Novgorod, Russia
82. Irish Centre for Human Rights (Faculty of Law, National University of Ireland), Galway, Ireland
83. Irish Council for Civil Liberties, Dublin, Ireland
84. JPL Monde - Association Justice Paix Liberte, Geneva, Switzerland
85. Justice and Peace Netherlands, The Hague, Netherlands
86. Kindernothilfe, Duisburg, Germany
87. Kurdish Human Rights Project, London, United Kingdom
88. La Strada International, Amsterdam, Netherlands
89. Latvian Centre for Human Rights, Riga, Latvia
90. Lawyers Committee for Human Rights (YUCOM), Belgrade, Serbia
91. Lawyers for Constitutional Rights and Freedoms (JURIX), Moscow, Russia
92. Legal Clinic for Refugees and Immigrants, Sofia, Bulgaria
93. Legal Defence Bureau for National and Ethnic Minorities (NEKI), Budapest, Hungary
94. Legal Information Centre for Human Rights, Tallinn, Estonia
95. Lesben- und Schwulenverband in Deutschland (LSVD), Köln, Germany
96. Ligue des Droits de l'Homme – Belgique (Belgian Human Rights League), Brussels, Belgium
97. Ludwig Boltzmann Institut für Menschenrechte – BIM, Vienna, Austria
98. Minority Rights Group International, London, United Kingdom
99. Mirovni Institut / Peace Institute, Ljubljana, Slovenia
100. Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants (MIAMSI), Paris, France
101. Mozaika - Alliance of LGBT people and their friends, Riga, Latvia
102. Multikulturní centrum Praha / Multicultural Center Prague, Czech Republic
103. National AIDS Trust (NAT), London, United Kingdom

104. Netherlands Helsinki Committee (NHC), The Hague, Netherlands
105. NGO Article 42 of the Constitution, Tbilisi, Georgia
106. NGO Slovo 21, Prague, Czech Republic
107. NGO Sutyajnik, Yekaterinburg, Russia
108. Nord Sud XXI, Geneva, Switzerland
109. Norwegian Bar Association, Oslo, Norway
110. Norwegian Helsinki Committee, Oslo, Norway
111. Norwegian Human Rights House Foundation, Oslo, Norway
112. Norwegian P.E.N., Oslo, Norway
113. Novorossisk Committee for human rights, Novorossisk, Russia
114. Nürnberger Menschenrechtszentrum (NMRZ), Nürnberg, Germany
115. Ökumenische Netzwerk Initiative Kirche von unten (IKvu), Bonn, Germany
116. Oxfam Novib (Netherlands), The Hague, Netherlands
117. Ozersk City Social-Ecological Public Organisation, Planet of Hopes, Russia
118. Pax Romana - Mouvement International des Intellectuels Catholiques (MIIC), Geneva, Switzerland
119. Pink Cross, Bern, Switzerland
120. Policy Center for Roma and Minorities, Bucharest, Romania
121. Poradna pre občianske a ľudské práva (Center for Civil and Human Rights), Košice, Slovakia
122. Prisoners Abroad, London, United Kingdom
123. Public Association Lawyers for Human Rights, Chisinau, Moldova
124. Public Verdict Foundation, Moscow, Russia
125. Quaker Council for European Affairs, Brussels, Belgium
126. Rainbowhouse (vzw Regenbooghuis / Maison Arc-en-Ciel asbl), Brussels, Belgium
127. Reaching Out Romania (ROR), Pitesti, Romania
128. Regional Centre for Minorities, Belgrade, Serbia
129. Resource Center for Human Rights (CReDO), Chisinau, Moldova
130. Romani CRISS – Roma Centre for Social Interventions and Studies, Bucharest, Romania
131. Russian Justice Initiative, Moscow, Russia
132. Salzburger Rechtsanwaltskammer (Salzburg Bar Association), Salzburg, Austria
133. Samiska rättsförbundet (Sami Rights Association), Gånghester, Sweden
134. Sandzak Committee for Protection of Human Rights and Freedoms, Novi Pazar, Serbia
135. Society for International Development (SID), Rome, Italy
136. SOS Mitmensch, Vienna, Austria
137. Svenska FN-förbundet (United Nations Association of Sweden), Stockholm, Sweden
138. Swedish Federation for Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Rights (RFSL), Stockholm, Sweden
139. The Equal Rights Trust (ERT), London, United Kingdom
140. TRIAL - Track Impunity Always, Geneva, Switzerland
141. Truth Now, Nicosia, Cyprus
142. Union Européenne Féminine / European Union of Women (EUW/EUW), Vienna, Austria
143. Unione degli Atei e degli Agnostici Razionalisti (UAAR), Rome, Italy
144. University Women of Europe (UWE/GEFDU), Brasted Kent, United Kingdom
145. Verein Autonome Österreichische Frauenhäuser (AÖF), Vienna, Austria
146. Verein Humanrights.ch / MERS, Bern, Switzerland
147. Verein Projekt Integrationshaus, Vienna, Austria
148. Vereinte Evangelische Mission (VEM), Wuppertal, Germany
149. Women Against Violence Europe (WAVE), Austria
150. Women in Black, Belgrade, Serbia
151. Women's International League for Peace and Freedom -WILPF - Netherlands, Utrecht, Netherlands
152. World Organisation Against Torture (OMCT), Geneva, Switzerland
153. Youth Initiative for Human Rights (YIHR), Podgorica, Montenegro
154. YWCA Nederland, Utrecht, Netherlands
155. Zřvůle práva, Prague, Czech Republic
156. ZARA-Zivilcourage und Anti-Rassismus-Arbeit, Vienna, Austria